

**HST 506 - Le Proche et le Moyen-Orient sous les Ottomans  
(3 crédits)  
Automne 2019**

Enseignante : Geneviève Dumas

Bureau : A5-506

Téléphone : (819) 821-8000 poste 62100

Courriel : Genevieve.Dumas@USherbrooke.ca

Disponibilité : les mardis de 13h à 16h

**PLAN DE COURS**

L'empire ottoman est un des plus grands empires non coloniaux de l'histoire du monde. La même dynastie des Osmanlis a régné sur le Proche et le Moyen Orient de 1453 à 1922. Issu d'un clan turc oghuz en Anatolie centrale au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les Osmanlis fondent un empire multinational, multilingue et multiconfessionnel qui couvre trois continents. Puissance mondiale jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, l'empire ottoman vit par la suite des revers militaires, économiques et politiques qui l'amènent à son démembrement après la première guerre mondiale. Miroir de l'Occident, c'est le monde des harems, de Topkapi et des frasques du Grand Turc qui frappent les Européens mais la société ottomane est un sujet dont les historiens occidentaux et orientaux se sont emparés pour en refaire l'histoire depuis quelques décennies.

**OBJECTIF**

Comprendre l'évolution et les transformations du monde ottoman des origines à 1922. Se familiariser avec les concepts, le vocabulaire et les thèmes de l'historiographie. Faire l'acquisition de connaissances sur les aspects sociaux, économiques et culturels de l'histoire ottomane.

**CONTENU**

L'Asie Mineure pré-ottomane, le pouvoir ottoman, économie, société et culture du monde ottoman, la « crise d'Orient », les Tanzimats, la République turque.

**CALENDRIER DU COURS**

<b>Cours 1 Mercredi 28 août</b>	<p><b>1<sup>re</sup> partie : L'avènement de l'empire ottoman</b> <b>L'Anatolie pré-ottomane</b></p> <p>Il est important de comprendre le contexte culturel et religieux de l'Asie mineure pré-ottomane avant de parler de l'empire. Des éléments importants comme les ordres soufis, le phénomène de la ghaza et les confréries ont forgé les valeurs autour desquelles se formera la future civilisation ottomane.</p>
<b>Cours 2 Mercredi 4 septembre</b>	<p><b>La conquête de Constantinople 1453</b></p> <p>C'est à partir de la conquête de Constantinople que l'on peut parler d'un « empire » ottoman. Les événements qui mènent à la conquête et la prise en charge de la ville par les Turcs seront examinés jusqu'à l'avènement de Soliman le Magnifique.</p>
<b>Cours 3 Mercredi 11 septembre</b>	<p><b>Süleyman Canuni 1520-1566</b></p> <p>Connu en Occident comme Soliman le Magnifique, Süleyman, est le dixième sultan de la dynastie ottomane. Son règne correspond à l'âge d'or de l'empire. D'abord un personnage politique, ses réalisations du point de vue</p>

	administratif, juridique et militaire seront abordées.
<b>Cours 4</b> <b>Mercredi 18 septembre</b>	<b>Istanbul sous le règne de Süleyman-1</b> Le XVI <sup>e</sup> siècle de Soliman le Magnifique correspond à une période de consolidation économique et sociale de l'empire. Ce cours analysera l'économie ottomane au XVI <sup>e</sup> siècle ainsi que la stratification sociale à travers l'exemple de la capitale Istanbul.
<b>Cours 5</b> <b>Mercredi 25 septembre</b>	<b>Istanbul sous le règne de Süleyman-2</b> Si le XVI <sup>e</sup> siècle incarne l'âge d'or de l'empire, c'est en raison des caractéristiques artistiques et culturelles du règne de Süleyman qui donneront le ton à l'ensemble de l'empire. On verra : l'architecture, la littérature et les arts.
<b>Cours 6</b> <b>Mercredi 2 octobre</b>	<b>Le sultanat des femmes <i>Kadinlar saltanati</i> 1560-1656</b> Pendant environ 130 années, l'empire est dirigé par les <i>Valide Sultanes</i> , c'est-à-dire les mères des sultans régnants. Cette période sera couverte afin de comprendre le rôle des femmes au pouvoir dans l'empire ottoman ainsi que le déroulement chronologique de 1560 à 1656.
<b>Cours 7</b> <b>Mercredi 9 octobre</b>	<b>Représentations du monde ottoman</b> Constantinople, plus tard Istanbul a été l'objet d'une fascination de l'Occident. Nous analyserons quelques-unes de ses représentations pour comprendre la dialectique qui s'opère entre les « inexactitudes » et l'évolution de l'historiographie. <b>Espaces et géographie</b> Comment les Ottomans se représentaient-ils l'espace ? À la mort de Süleyman, l'empire atteint les 5 200 000 km <sup>2</sup> . Un empire aussi vaste entraîne la nécessité de développer des moyens d'appréhender et de gérer l'espace. On verra aussi l'empire ottoman et le tournant spatial.
<b>Cours 8</b> <b>Mercredi 16 octobre</b>	<b>Examen intra</b>
<b>Semaine du 21 octobre</b>	<b>Semaine de relâche</b>
<b>Cours 9</b> <b>Mercredi 30 octobre</b>	<b>2<sup>e</sup> partie : Culture et société</b> <b>Une société cloisonnée</b> La société ottomane est souvent considérée comme une société de clivages. Quels sont les critères juridiques, économiques et sociaux de ces différents clivages.
<b>Cours 10</b> <b>Mercredi 6 novembre</b>	<b>La sociabilité ottomane</b> Les sociabilités ottomanes seront ici vues à travers les structures de sociabilité telles les confréries ( <i>tarikats</i> ) et les corporations ( <i>esnafs</i> ) mais aussi à travers des contextes plus informels comme les lieux de sociabilité, les visites, les conversations et les échanges intellectuels.
<b>Cours 11</b> <b>Mercredi 13 novembre</b>	<b>Sciences et techniques dans l'empire ottoman</b> La science atteint une phase de recul par rapport à l'Occident pendant la période ottomane en raison d'un contexte de résistance religieuse et de difficultés économiques. Néanmoins, la science et les techniques auront une place de choix dans les politiques des sultans.
<b>Cours 12</b> <b>Mercredi 20 novembre</b>	<b>3<sup>e</sup> partie : La « crise » d'Orient</b> <b>Les aléas du colonialisme</b> Dès le début du XVII <sup>e</sup> siècle, l'empire ottoman est confronté aux forces européennes et leur mainmise coloniale sur les continents américain, africain et asiatique. Les conséquences de cet élan dominateur se font sentir fortement sur la cohésion de l'empire.

<b>Période d'évaluation des enseignements : du 17 novembre au 8 décembre 2019</b> N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/">https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/</a>	
<b>Cours 13</b> <b>Mercredi 27 novembre</b>	<b>L'interventionnisme européen : la « crise d'Orient »</b> De plus en plus, les puissances européennes interviennent dans l'empire. Leur emprise est d'abord économique puis graduellement elle devient politique et hégémonique.
<b>Cours 14</b> <b>Mercredi 4 décembre</b>	<b>Des tanzimats à la République 1839-1922</b> Les sultans ottomans comprennent que des réformes sont nécessaires pour accommoder l'Europe et passer à une certaine forme de modernité. Ils promulguent alors les décrets de réorganisation dit <i>Tanzimats</i> (1839-1856) mais ne parviendront pas à effectuer le recentrage nécessaire. La lente agonie de l'empire ottoman prendra fin avec la première guerre mondiale qui engendre la nouvelle république turque avec les réformes du « père » des Turcs : Mustapha Kemal dit Atatürk.
<b>Cours 15</b> <b>Mercredi 11 décembre</b>	<b>Examen final et remise du travail final</b>

## MÉTHODOLOGIE

Cours magistral, périodes de discussion, examen de sources, plénières.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Frédéric Hitzel, *L'Empire ottoman, XVe - XVIIIe siècles*, Collection Guides Belles Lettres des civilisations, vol. 6, 2001. Disponible à la Coopérative, pavillon central.

Site Moodle

<https://www.usherbrooke.ca/moodle2cours/course/view.php?id=9351&notifveditingon=1>

## ÉVALUATION

Examen Intra	20 %
Examen final	40 %
Travail de session	40 %

### Mode et critères des évaluations :

#### Travaux

Acquisition des connaissances :	25 %
Recherche :	25 %
Analyse :	25 %
Structure de l'argumentation :	10 %
Langue :	15 %

#### Examen

Acquisition des connaissances :	25 %
Synthèse :	25 %
Analyse :	25 %
Structure de l'argumentation :	15 %
Langue :	10 %

**Si la remise de l'évaluation se fait de manière électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.**

### **Mesures d'accommodement pour les examens (si requis) :**

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : [prog.integration@USherbrooke.ca](mailto:prog.integration@USherbrooke.ca)

### **Considérations sur l'évaluation : (exemple)**

#### **Considérations sur l'évaluation :**

##### **L'acquisition des connaissances**

Visé à évaluer le degré d'apprentissage dont l'étudiant(e) a fait preuve durant le cours. Une maîtrise de la trame chronologique, une compréhension des enjeux historiques, une utilisation adéquate du vocabulaire et des concepts, une correcte identification des acteurs et des personnages historiques ainsi que leurs réalisations sont autant de signes de cette acquisition des connaissances

##### **Capacité de recherche : IMPORTANT**

Visé à évaluer la capacité de l'étudiant(e) à documenter son travail. La richesse et la diversité de la bibliographie, la faculté de l'intégrer **correctement** dans un appareil critique composé de références en bas de pages, la qualité des citations est les éléments qui aident à évaluer ce point.

##### **Capacité d'analyse**

Visé à évaluer le niveau de compréhension du sujet par l'étudiant(e). Une analyse approfondie se juge sur la qualité des arguments qui servent à démontrer les propos, une saine dialectique entre les éléments d'analyse et les exemples proposés à l'appui, l'originalité de l'approche, une attention particulière à la méthodologie.

##### **Capacité de synthèse**

La capacité de synthèse est aussi une façon d'évaluer le niveau de compréhension du sujet par l'étudiant(e). Selon un adage bien connu : Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement-et les mots pour le dire viennent aisément. Ce qui signifie que quand on a véritablement compris quelque chose, il est facile d'en parler, de résumer et de synthétiser. La faculté d'identifier des lignes directrices et des lignes secondaires, la faculté d'exprimer de façon concise des problèmes complexes, contribuent à une bonne capacité de synthèse.

##### **Structure de l'argumentation**

Ce critère sert à évaluer la cohérence générale du propos, la division logique en parties et en sous-parties, la clarté de l'expression écrite ou orale, la capacité de structurer sa pensée de façon à offrir une argumentation convaincante.

## Langue

Fautes d'orthographe et syntaxe.

### Consignes pour les travaux :

#### Le travail de recherche

Le travail de recherche doit faire de 12 à 15 pages à double interligne. Il doit avoir une page-titre avec l'identification de l'étudiant(e), le sigle du cours et la session concernée. Il doit être composé d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion clairement identifiés ainsi qu'une bibliographie complète. Il doit proposer une problématique et une hypothèse exprimées de façon explicite. Il doit proposer un appareil critique sous forme de notes infrapaginales riche, diversifié et conséquent, présenté selon les normes établies par le département d'histoire. Il doit faire un usage adéquat des citations par leur qualité, leur pertinence et leur choix. Le travail de recherche est l'occasion pour l'étudiant de démontrer son originalité, son approche et ses préférences méthodologiques, sa compréhension d'un sujet pointu et sa capacité de le replacer dans une perspective globale.

Les étudiantes et étudiants pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographies aux adresses suivantes :

[https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/user\\_upload/regles\\_presentation\\_bibliographies\\_2017-08-17.pdf](https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/user_upload/regles_presentation_bibliographies_2017-08-17.pdf)

[https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/user\\_upload/regles\\_presentation\\_references\\_notes\\_bas\\_pages\\_2017-08-17.pdf](https://www.usherbrooke.ca/histoire/fileadmin/user_upload/regles_presentation_references_notes_bas_pages_2017-08-17.pdf)

## PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Ces dernières années, une augmentation très marquée des cas de plagiats a été constatée. Le règlement des études définit le plagiat comme suit :

« ...le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui ».

Le plagiat constitue un délit sérieux. Selon la gravité du cas, des sanctions disciplinaires seront imposées, allant de l'obligation de reprendre un travail, à l'attribution de la note finale « E » pour l'activité pédagogique.

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Voici le document informatif en PDF sur le plagiat approuvé par le Conseil universitaire : [https://www.usherbrooke.ca/ssf/fileadmin/sites/ssf/documents/Antiplagiat/2017-08-25\\_VRE\\_Document\\_informatif-VF.pdf](https://www.usherbrooke.ca/ssf/fileadmin/sites/ssf/documents/Antiplagiat/2017-08-25_VRE_Document_informatif-VF.pdf)

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manoeuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

## BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

## BIBLIOGRAPHIE